

# BP RESPONSABLE de CHANTIERS de BÛCHERONNAGE MANUEL et SYLVICULTURE

Arrêté de création du 12 janvier 2023 (Parution au JO 19 janvier 2023)

## QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Chargé de production forestière, Conducteur de travaux, Agent technique forestier.
- ◆ Ouvrier qualifié en sylviculture et en exploitation.
- ◆ Bûcheron, Conducteur d'engins.
- ◆ Commis forestier, Chef d'équipe, Technicien forestier.

## POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ Certificat de Spécialisation (CS Arboriste Élagueur)
- ◆ BTSA Gestion Forestière ou Technico-Commercial Produits de la Filière Forêt-Bois

## PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

| APPRENTISSAGE                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | FORMATION CONTINUE           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Candidats de 16 à 29 ans révolus* ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.<br><i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i>                                                                                               | Être âgé de 18 ans au moins. |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ <u>Titulaire d'un diplôme</u> de niveau 3 (CAP-BEP) ou supérieur.</li> <li>◆ <u>En l'absence de diplôme</u> :<br/>⇒ Justifier d'une année d'activité professionnelle en lien avec le diplôme.</li> </ul> <b>Ou</b><br>⇒ Justifier de 3 ans d'activité à plein temps. | Tous publics.                |

FICHE RNCP 37563

NIVEAU 4

Délivré par le Ministère de  
l'Agriculture et de la  
Souveraineté Alimentaire

## INSCRIPTION & ADMISSION

SUR DOSSIER ET  
ENTRETIEN INDIVIDUEL  
PERMETTANT D'ÉVALUER  
LA MOTIVATION ET LE  
PROJET PROFESSIONNEL



POSSIBILITÉ DE  
RESTAURATION ET  
D'HÉBERGEMENT SUR  
DEMANDE

## ORGANISATION de la FORMATION

| APPRENTISSAGE                                                                                                                                                                                                                                                    | FORMATION CONTINUE                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Durée</b> en présentiel<br><u>1ère année</u> : 13 semaines (455 h) au centre, le reste en entreprise.<br><u>2ème année</u> : 13 semaines (455 h) au centre, le reste en entreprise.<br><u>En 1 an</u> : 15 semaines (525h) au centre, le reste en entreprise. | <b>Durée</b> : 1 an en présentiel<br>22 semaines (770h) au centre<br>12 semaines (420h) en entreprise            |
| <b>Rémunération</b> assurée par l'employeur, comprise entre 27% et 100% du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenant.                                                                                                                              | <b>Rémunération</b> par les organismes concernés en fonction de la réglementation et des dispositifs en vigueur. |

## RÉSULTATS



**Flashez moi**



## OBJECTIFS

- ◆ Permettre un déroulement optimal du chantier dans le respect des règles de sécurité.
- ◆ Valoriser le potentiel de production tout en préservant la ressource.
- ◆ Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des matériels et équipements.

## CONTENU DE FORMATION

### C1. Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers :

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner en tant que professionnel des travaux forestiers

### C2. Assurer le pilotage d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture :

- Estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture
- Assurer l'organisation et le suivi du déroulement des travaux sur un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture

### C3. Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel :

- Réaliser des travaux d'abattage
- Réaliser des travaux de façonnage

### C4. Réaliser des travaux de sylviculture :

- Réaliser des travaux de mise en place des peuplements
- Réaliser des travaux d'amélioration des peuplements

### C5. Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers :

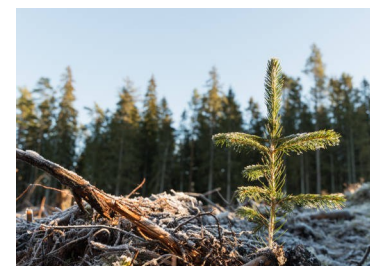
- Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements
- Effectuer des dépannages et réparations mineures sur le petit matériel et les équipements des engins forestiers

### C6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

## Formation en milieu professionnel

Par l'alternance de périodes en centre de formation et en entreprise, l'apprenant met en pratique les connaissances et compétences acquises lors de la formation.

Ces périodes permettent, entre autres, de développer le professionnalisme des apprenants.



## TARIF

APPRENTISSAGE :  
FINANCEMENT PAR LES  
OPCO.

FORMATION CONTINUE  
SUR DEMANDE.

## ÉVALUATION - VALIDATION

Hormis l'UC1 (se situer en tant que professionnel des travaux forestiers) dont la modalité d'évaluation est au choix du responsable de formation, toutes les capacités constitutives du brevet professionnel font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

CFAA du Doubs  
CFPPA de Chateaufarine  
10 rue François Villon  
25000 Besançon  
Tél : 03 81 41 96 40  
cfa.doubs@educagri.fr  
cfppa.chateaufarine@educagri.fr  
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



## Responsables de formation

Gérald Perret et Catherine Personeni  
gerald.perret@educagri.fr  
catherine.personeni@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :  
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

